

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE TERREBONNE  
TENUE LE 26 JANVIER 2011**





Extrait du registre des procès-verbaux de la séance régulière du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le 26 janvier 2011.

**CE-2011-78-DEC**

ATTENDU QUE le 26 novembre 2009, la société Hydro-Québec présentait une demande pour l'installation d'une ligne triphasée aérienne sur le chemin Saint-Charles, entre la rue Bernard-Gagnon et la limite de la Ville de Charlemagne ;

ATTENDU QUE l'ajout de cette ligne permettra à la société Hydro-Québec de consolider son réseau électrique ;

ATTENDU QUE cette demande avait été refusée par la Ville de Terrebonne pour les raisons suivantes :

- comme le secteur est situé près des zones de conservation, la Ville désire avoir un environnement sans poteau et sans fil aérien ;
- la Ville est présentement en processus d'enlèvement des poteaux et des fils aériens sur le chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, au coût approximatif de 400 000\$ (CE-2010-520-REC) ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec a tenté de réévaluer d'autres tracés, mais sans succès ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec n'a d'autre choix que d'utiliser le tracé sur le chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec ne veut pas payer pour l'enfouissement du réseau ni pour l'utilisation de poteaux esthétiques ;

ATTENDU QUE les frais pour l'enfouissement du réseau sont estimés à 400 000\$ et les frais pour les poteaux esthétiques varient de 25 000\$ à 100 000\$ selon le type de poteau utilisé ;

**Page 2**  
**Résolution numéro CE-2011-78-DEC**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de refuser la demande de la société Hydro-Québec pour l'installation du réseau aérien sur le chemin Saint-Charles et d'accepter le tracé du réseau en souterrain conditionnellement à ce que la société Hydro-Québec assume tous les frais reliés à ces travaux.

ADOPTÉ

Certifié conforme  
à Terrebonne, ce 27 janvier 2011

  
SECRÉTAIRE

